

## **Appel à propositions de projets : Surveillance de la biodiversité et des services écosystémiques dans les aires protégées (MEP) : Recherche en appui à la gestion des aires protégées - MEP01**

### **Contexte**

L'accord-cadre entre la Coopération belge au Développement (DGD) et l'Institut royal des Sciences Naturelles de Belgique (IRSNB) vise à contribuer, par le biais de son programme CEBioS, à une meilleure connaissance de la biodiversité et de la politique en matière de biodiversité, ainsi qu'à une meilleure mise en œuvre des conventions internationales sur l'environnement dans les pays en développement.

Le sous-programme MEP de CEBioS vise à renforcer les capacités des scientifiques, des ONG, des agences nationales et des communautés locales en matière de gestion des aires protégées (AP), car ces zones sont :

- des habitats critiques pour la biodiversité locale,
- essentielles à la fourniture d'une large gamme de services écosystémiques importants pour le bien-être et le développement des populations locales (nourriture, médicaments, combustible, etc.),
- centrales pour la séquestration du carbone, l'adaptation et l'atténuation du changement climatique.

Les aires protégées sont comprises dans un contexte large et incluent des régions significatives désignées à des fins de conservation spécifiques, englobant les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO), les Zones d'Endémisme pour les Oiseaux (EBA), les Centres de Diversité Végétale (CPD), les Aires Conservées par les Peuples Autochtones et les Communautés Locales (APAC), les Sites de l'Alliance pour Zéro Extinction (AZE), les sites Ramsar, les réserves de biosphère de l'UNESCO (MAB) et les Zones Clés pour la Biodiversité (KBA), entre autres. La recherche autour des zones potentiellement protégées est également prise en compte, ainsi que l'application des directives de l'IUCN dans d'autres mesures de conservation efficaces par zone (AMCEZ, telles que définies par la Convention sur la biodiversité en 2018).

Cet appel à projets vise à soutenir les équipes de gestion des aires protégées et leurs partenaires de recherche afin d'améliorer la gestion durable dans et autour des aires protégées, ainsi que l'utilisation humaine des ressources naturelles (services écosystémiques) pour conserver la biodiversité. La surveillance écologique est essentielle pour contribuer aux objectifs de conservation et de gestion (par le biais de plans de gestion existants ou futurs, par exemple). Les activités soutenues dans le cadre de cet appel doivent être centrées sur la gestion/l'amélioration des données : collecte de données, analyse de données, statistiques, système d'information géographique, données d'inventaire, mais aussi enquêtes socio-économiques (chaines de valeur, services écosystémiques). La collaboration entre les chercheurs et les gestionnaires des aires protégées contribuera à améliorer les décisions en matière de conservation et les capacités de l'équipe de gestion (c'est-à-dire les éco-gardes, le comité de gestion local, etc.). Le renforcement des capacités et l'appropriation des actions de conservation dans et autour des AP seront réalisés grâce à la coopération entre les scientifiques et les gestionnaires. Les produits utiles à la gestion/conservation constituent une partie importante des résultats attendus (à court terme, tandis que les articles scientifiques sont attendus à long terme) (par exemple, lexiques, plan de gestion simple, plan de développement, etc.). Les activités axées sur les aires protégées transfrontalières et les corridors sont également envisagées.

## **Éligibilité**

Cet appel est ouvert aux pays suivants : Bénin – Burundi\* – Burkina Faso – RD Congo – Guinée – Mali – Maroc – Mozambique – Niger – Territoire palestinien – Rwanda – Sénégal – Tanzanie – Ouganda.

*\*Le Burundi peut participer à cet appel, mais le financement du projet devra être discuté avec OBPE et pris sur leur coopération institutionnelle avec CEBioS. Les activités au sein des PN de la Rusizi et de la Kibira ne sont pas éligibles.*

## **Promoteur et partenaires du projet :**

Le projet doit être soumis par un partenariat entre au moins deux entités :

1) Un institut national, un centre de recherche ou une université publique capable de collecter, fournir et analyser les données nécessaires ;

2) La structure en charge de la gestion d'une zone protégée (une institution gouvernementale, une agence nationale de mise en œuvre, une ONG et/ou des populations autochtones et des communautés locales (PACL), capable d'appliquer les données à la gestion de la zone protégée et au lien avec les communautés locales (c'est-à-dire les zones tampons et/ou la gestion communautaire).

Deux personnes doivent être désignées - une dans chaque institution - dont une seule sera responsable du budget, de la coordination, de la mise en œuvre et du rapportage du projet (le promoteur).

## **Candidatures impliquant des femmes**

Les candidatures de femmes sont vivement encouragées et considérées comme un atout. CEBioS encourage la participation des femmes dans le domaine scientifique et la gestion des aires protégées, où elles restent sous-représentées. Par conséquent, CEBioS souligne l'importance d'atteindre un public féminin dans le cadre de cet appel. En favorisant une participation accrue des femmes dans les projets sélectionnés, CEBioS vise à enrichir la recherche et les décisions de gestion grâce à une diversité de perspectives et à promouvoir une plus grande inclusion dans le domaine de la conservation. Une attention particulière sera accordée à la sélection de projets qui incluent activement les femmes, à différents niveaux d'implication tout au long du projet.

## **Thèmes et activités**

Cet appel à projets vise à renforcer les capacités de l'équipe de gestion des aires protégées, à développer et à suivre des pratiques normalisées de surveillance de la biodiversité dans et autour des aires protégées. La réalisation de ces objectifs nécessite la participation de chercheurs pour la valorisation des données existantes, la collecte de nouvelles données et l'analyse des données et des tendances afin d'assurer une meilleure gestion des AP ou le développement de nouvelles AP (y compris les corridors). Un certain renforcement des capacités de l'équipe de gestion par le chercheur partenaire doit être intégré dans la proposition de projet (ateliers et formations). L'approche des liens selon l'[IPBES \(Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques\)](#), qui met l'accent sur l'interdépendance des composantes des écosystèmes et des utilisations anthropiques, ainsi que sur leur dynamique et leurs flux à travers les échelles spatiales et entre les compartiments, est encouragée et doit être reflétée dans les propositions. L'utilisation humaine des ressources naturelles en termes de services écosystémiques, les avantages fournis par les écosystèmes aux communautés locales et/ou les changements dans les

services écosystémiques causés par les activités anthropiques doivent également être pris en compte.

La surveillance de la biodiversité consiste en l'observation répétée de ses composantes sur le long terme, afin de détecter des changements qualitatifs ou quantitatifs à différents niveaux d'organisation (écosystèmes, habitats, communautés, populations, espèces, gènes). Comme elle se veut continue, elle repose sur l'acquisition périodique de données standardisées ou de mesures de variables à l'échelle territoriale. Les projets doivent donc contribuer à améliorer ou à développer les méthodologies de surveillance et l'évaluation de la biodiversité dans les aires protégées. Dans cette perspective, il est recommandé que le projet se base sur des données existantes contenant déjà un aspect chronologique (par exemple, des séries chronologiques, la valorisation de données historiques, etc.). Si les données collectées sont partiellement ou entièrement nouvelles, une bonne justification de leur importance pour la gestion de l'AP est requise.

## **Objectifs**

Les objectifs du projet peuvent être multiples, mais doivent nécessairement figurer parmi les suivants :

- Mobilisation des données existantes : mobilisation des données existantes sur la biodiversité au sein de l'aire protégée (ce qui permettra d'identifier les tendances et les changements).
- Suivi et évaluation de la biodiversité et des services écosystémiques : amélioration des méthodes de suivi et acquisition de données de bonne qualité, y compris l'établissement de références et de tendances.
- Collaboration et renforcement des capacités : coopération régionale et nationale (entre les aires protégées), consultation et formation de l'équipe de gestion des aires protégées et des communautés locales et des populations autochtones autour des aires protégées.

## **Activités**

Les types d'activités suivants sont éligibles :

- Valorisation et gestion des données, méthodologies
  - Synthèses et exploitation des données provenant de thèses de master ou de doctorat, d'inventaires, de rapports, de journaux de terrain, de cahiers de laboratoire, de notes de terrain et d'autres sources de littérature grise.
  - Suivi de l'évolution chronologique et développement d'une méthodologie standardisée.
  - Conception, harmonisation et amélioration des outils méthodologiques pour la collecte, le suivi et l'analyse des données.
  - Établir une base de référence actuelle, basée sur la méthodologie développée ci-dessus.
  - Nouvelle collecte de données précieuses pour la gestion (y compris les inventaires, les images satellites, les cartes, les enquêtes, les évaluations des services écosystémiques, etc.).
  - Enquêtes sur l'utilisation des ressources naturelles et les perceptions de l'AP par les communautés locales et les populations autochtones ou leurs priorités en matière de surveillance et de collecte de données.
  - Ateliers avec les parties prenantes locales (par exemple, les décideurs politiques, les ONG, les communautés, etc.) pour rassembler les sources d'information existantes, réfléchir à leur perception, à leur propre connaissance du thème étudié.

- Cartographie et analyses de l'aire protégée (multiples couches cartographiques, montrant l'évolution de l'utilisation des terres, la répartition des espèces, les habitats et les écosystèmes, etc.).
- Création et mise à jour de bases de données et numérisation des informations existantes
  - Développement d'une base de données pour la biodiversité et les services écosystémiques de suivi de l'AP. L'adaptation des bases de données d'une autre AP aux circonstances locales est également acceptée.
  - Numérisation des informations existantes et accès aux bases de données internationales (GBIF, etc.), ou collaboration avec le nœud national ou régional du GBIF pour publier des données en ligne.
  - Mise à jour régulière des informations dans les bases de données pour assurer un suivi efficace.
- Renforcement institutionnel et développement des capacités
  - Formation à l'utilisation de plateformes telles que GBIF et d'outils de gestion des données.
  - Formation à l'utilisation d'outils de suivi tels que les lexiques, les clés d'identification, mais aussi des applications telles que SMART ou KOB0 Collect, etc.
  - Développement des capacités des institutions et des personnes impliquées dans le suivi de la biodiversité (parataxonomie, biodiversité, transect, utilisation du matériel de suivi, ressources et outils de l'IUCN, etc.).

### **Activités obligatoires**

- Publication sur votre Centre d'échange national sur la biodiversité (CHM) des principaux résultats de votre projet, en collaboration avec votre point focal CHM (voir annexe \*\*\* pour les coordonnées).

### **Activités non éligibles :**

- Formation par un tuteur international.
- Ateliers, si leurs objectifs ne sont pas directement liés à l'amélioration du suivi des AP.
- Publication et impression de documents autres que des brochures et des dépliants liés aux activités mises en œuvre.

La coopération Sud-Sud (entre deux pays éligibles) est éligible et possible dans le cadre de cet appel, et fortement souhaitable dans le cas des aires protégées transfrontalières et des aires de conservation transfrontalières. Dans ces cas, des explications sur quelles activités seront mises en œuvre dans chaque pays sont nécessaires.

Les propositions doivent préciser en quoi leurs activités montrent les liens entre la biodiversité, l'eau, l'alimentation, le climat et la santé (nexus sensus [IPBES](#)).

### **Livrables**

Les données devront être exploitées sous deux formats :

- un format accessible aux gestionnaires des aires protégées et aux parties prenantes en général : documents techniques (manuels, guides, lexiques), plans de gestion (plan de gestion simple, plan de développement, planification et enquêtes de recherche, état des lieux, etc.). Les présentations PowerPoint, les synthèses, les graphiques, les vidéos et les affiches sont également appréciés.
- un format qui augmente les bénéfices de la recherche pour les chercheurs (publications scientifiques et/ou de vulgarisation scientifique, état de l'art). La

publication scientifique peut être réalisée jusqu'à 3 ans après la fin des projets, mais une ébauche doit être rédigée avant la fin de la période du projet.

Une copie de l'article doit être envoyée au CEBioS en tant que livrable (version préliminaire, version révisée par des pairs, etc.).

### **Soutien scientifique et atelier prévu**

Les responsables des projets seront invités à un atelier de formation (fin 2025) et à un atelier de clôture (fin 2027), réunissant une personne par projet et les personnes chargées du suivi des projets au sein de CEBioS. Ces ateliers seront l'occasion de présenter et de discuter les projets, d'échanger des expériences, des bonnes pratiques, des leçons apprises et des difficultés. L'objectif sera de renforcer les capacités de l'équipe de mise en œuvre de chaque projet et d'échanger entre eux afin d'harmoniser les méthodologies des projets et de construire un réseau de praticiens.

### **Type de soutien**

Le montant maximum financé par le CEBioS est de 10 000 € par projet.

Le nombre de projets soutenus dépendra du type, de la taille et de la qualité des projets soumis.

L'IRSNB financera les projets sélectionnés à hauteur de 80 % de leurs coûts estimés. Les 20 % restants devront être fournis par le partenaire local. Cela signifie, par exemple, que pour un projet d'un montant total de 12 500 €, le partenaire local devra fournir 2 500 € (20 %), et CEBioS financera les 10 000 € restants (80 %).

Un contrat de projet sera établi entre l'IRSNB et l'institut promoteur. La répartition du financement sera la suivante : 90 % du budget demandé au début du projet et 10 % après la fin du projet. Ce dernier paiement ne sera effectué qu'après réception de la justification des dépenses (reçus scannés et pièces justificatives). Le rapport financier doit être remis au plus tard le 15 décembre 2027. **En cas de dépassement du budget prévu, les frais supplémentaires ne seront pas remboursés.**

Les coûts éligibles possibles comprennent la communication (crédits Internet et appels téléphoniques, etc.), l'organisation de petits ateliers ou d'activités de renforcement des capacités, tous les coûts liés au transport local, à l'hébergement local et, si nécessaire, au petit matériel jusqu'à 25 % du budget total (par exemple, GPS, outils de mesure, tentes, batteries externes, clé USB, disque dur, etc. N'hésitez pas à nous contacter en cas de doute). La collaboration ou la sous-traitance avec un autre partenaire local est possible. Toutefois, les honoraires et salaires des consultants locaux ne sont pas éligibles, sauf s'ils sont **dûment justifiés** dans le projet et limités à un maximum de 15 % du budget total. Les contrats de sous-traitance ou de consultation pour des tâches essentielles de l'organisation subventionnée, ainsi que ceux conclus avec ses propres employés, ne sont pas éligibles.

L'IRSNB prendra en charge la participation d'un partenaire du projet aux ateliers de formation et de clôture. Le coût lié à cette participation ne doit pas faire partie de la proposition de projet. Les ateliers se tiendront dans l'un des pays éligibles en 2025 et fin 2027 (date et lieu à déterminer).

Après l'achèvement des projets, un appel sera lancé pour des projets de communication et de sensibilisation afin de partager l'expérience des projets, pour une mise en œuvre en 2028-2029. De plus amples informations sur cet appel seront communiquées lors de l'atelier de clôture.

## Préparation d'une proposition et instructions de soumission

Les projets doivent être soumis à l'IRSNB avant le **5 mai 2025 au plus tard** en remplissant le formulaire de soumission, disponible en [anglais](#) et [en français](#), pour compléter votre proposition de projet. ET en envoyant un e-mail séparé à [cebios-mep@naturalsciences.be](mailto:cebios-mep@naturalsciences.be) contenant deux fichiers Excel :

- le budget ([en anglais](#) ou [en français](#))
- le calendrier des activités ([en anglais](#) ou [en français](#)).

Pour préparer le budget, vous devez utiliser le modèle de budget et lire attentivement le [Vademecum](#). Le budget doit être ajouté à la proposition, mais également envoyé dans un fichier Excel distinct. Les différents fichiers sont disponibles ci-dessous.

### Critères de sélection

Un comité de sélection analysera les candidatures et prendra la décision finale concernant la sélection des projets, au plus tard quatre semaines après la date limite de soumission des projets.

Le processus de sélection se déroule en deux étapes :

Étape 1 : Vérification de l'éligibilité du projet. Si un projet ne répond pas aux critères d'éligibilité, il ne sera pas analysé plus avant.

Étape 2 : Évaluation du contenu et du budget à l'aide du tableau de notation ci-dessous. Les propositions seront classées en fonction de leur note finale et une décision finale sera prise. Le comité de sélection se réserve le droit de modifier l'ordre de priorité établi par le tableau de notation, à condition que tout changement soit justifié.

Tableau de notation : Chaque critère sera évalué sur une échelle de 0 à 5, puis pondéré selon un coefficient attribué.

Critères d'évaluation des projets	Coefficient	Score max.
Objectifs et méthodologie : Alignement avec les priorités de CEBioS, clarté des objectifs, méthodologie détaillée, appropriée et réalisable.	5	25
Mobilisation et gestion des données : Plan détaillé pour la gestion et la mise à disposition des données, existence et accessibilité des données nécessaires, contribution aux bases de données en ligne (par exemple GBIF), développement d'outils de collecte et d'utilisation des données	4	20
Rôles et tâches des partenaires clairement définis, coopération et renforcement des partenaires du projet, projet axé sur la demande	4	20
Durabilité et impact : Plans de mise à jour des données et de suivi à long terme, implication des entités responsables, synergies avec les initiatives en cours, cofinancement pour renforcer la viabilité du projet, amélioration claire des capacités	3	15

des individus/entités dans la gestion de l'AP, contribution à la conservation de la biodiversité dans l'AP		
Prise en compte du genre	2	10
Interconnexions entre la biodiversité, l'eau, l'alimentation, le climat et la santé (Nexus)	1	5
Qualité de la proposition : Faisabilité en termes de budget et de calendrier	1	5
<b>Total</b>		100

Les candidats associés à un institut scientifique avec lequel **CEBioS entretient une relation privilégiée (coopération institutionnelle ou protocole d'accord)** seront prioritaires. Ces instituts sont :

- Université d'Abomey-Calavi (UAC, Bénin) ;
- Institut de recherches halieutiques et océanologiques du Bénin (IRHOB) ;
- Université de Parakou (Bénin) ;
- Centre de Surveillance de la Biodiversité (CSB, RD Congo) ;
- Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN, RD Congo).

### Rapport

Un rapport d'activités, incluant tous les résultats, et un rapport financier doivent être soumis à l'IRSNB à la fin du projet (les délais seront stipulés dans le contrat).

Des scans de toutes les pièces justificatives originales et de la justification des dépenses seront demandés, afin de se conformer aux exigences de la Coopération belge au développement, conformément aux directives du Vademecum. Toute dépense qui ne peut être justifiée ne sera pas prise en compte et devra être justifiée par le partenaire. Toutes les pièces justificatives originales des dépenses doivent être conservées par le partenaire pendant une durée de 10 ans, au cas où CEBioS ou la DGD en auraient besoin pour un audit.

Les rapports financiers doivent être soumis en utilisant le [modèle de rapport financier](#).

Tout rapport qui ne respecte pas les instructions ne sera pas accepté.

## **Dates indicatives pour la mise en œuvre du projet**

03/03/2025 : Lancement de l'appel à propositions de projets MEP

05/05/2025 : Date limite de soumission des propositions de projets MEP

15-30/05/2025 : Décision du jury

Début juin 2025 : Annonce des résultats de la sélection

Juin 2025 : Rédaction et signature des contrats

Juillet-août 2025 : Versement de la première tranche (80 %)

2e semestre 2025 (date et lieu à déterminer) : Atelier de formation

Juillet 2025 - novembre 2027 : Mise en œuvre du projet

15 décembre 2027 : Rapport d'activités et rapport financier à soumettre

Fin 2027 : Atelier de clôture (date et lieu à déterminer) et soumission des projets de suivi de sensibilisation

2028-2029 Mise en œuvre des projets de suivi de sensibilisation sélectionnés

## **Contacts**

Les personnes suivantes superviseront l'évaluation et le suivi des projets, avec le soutien d'experts :

- Dr. Tania D'hajière
- Ir. Thomas Wouters

Afin de garantir que chacune de ces personnes soit tenue informée à tout moment de l'avancement de la candidature, veuillez utiliser uniquement l'adresse e-mail générique **cebios-mep@naturalsciences.be**.

## **Documents à télécharger :**

[Modèle soumission candidature MEP01-fr](#)

[Submission model candidature MEP01-en](#)

[Cadre Logique MEP01-fr](#)

[Logframe MEP01-en](#)

[Modèle budgétaire MEP01-fr](#)

[Modèle budget financial MEP01-en](#)